

DB2022-37

73160
Code INSEE

Montagnole M14 - BUDGET COMMUNAL M14
MONTAGNOLE M14

Envoyé en préfecture le 13/12/2022

Reçu en préfecture le 13/12/2022

Publié le 21/12/2022

ID : 073-217301605-20221212-DB2022_37-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil municipal

DECISION MODIFICATIVE N° 4

Virements de crédits

Nombre de membres en exercice	15		
Nombre de membres présents	13		
Nombre de suffrages exprimés	15		
VOTES : Contre	0	Pour	15
Date de convocation :	07/12/2022		

L'an deux-mil-vingt-deux, le douze décembre, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en session sous la présidence de Jean-Maurice VENTURINI, Maire,.

Objet : Crédits pour charges de personnel

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6413 : Personnel non titulaire		8 300.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel		8 300.00 €
D 022 : Dépenses imprévues Fonct	8 300.00 €	
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues Fonct	8 300.00 €	

Signataires :

Certifié exécutoire par Jean-Maurice VENTURINI, Maire,, compte tenu de la transmission en préfecture, le 13/12/2022 et de la publication le .

A Montagnole, le 13/12/2022.

ont signé les membres présents
pour extrait conforme
Le Maire,



Le Maire,
J.M VENTURINI

DB2022-38

Envoyé en préfecture le 21/12/2022
Reçu en préfecture le 21/12/2022
Publié le 21/12/2022
ID : 073-217301605-20221212-DB2022_38-DE

Département de la Savoie
Arrondissement de CHAMBERY
Canton de PONT-DE-BEAUVOISIN

République française

COMMUNE DE MONTAGNOLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers	
En exercice	15
Présents	13
Votants	15

L'an deux mil vingt-deux, le douze décembre
Le Conseil municipal de la commune de MONTAGNOLE s'est réuni à la salle du conseil municipal, après convocation légale, sous la présidence de Jean-Maurice VENTURINI,

Étaient présents : Marie-Jeanne BAFFOUR, Marie-Eve BERNI, Arnaud BOURGEOIS, Julien CAUCINO, Fabrice CHAFFARDON, Jean FOULON, Catherine MAINIER, Carine PILLAT, Gilles PLOTTON, Jacques RATEL, Marc SECO, Alexandre SORNAY

Absent : Julien BRUNET (procuration à Marie-Jeanne BAFFOUR), Maria DA FONSECA (procuration à Julien CAUCINO)

PRIMES ACHAT VAE ANNEE 2023

Mme Mainier rappelle que le Conseil municipal a voté par délibération n°DB2021-22 du 31 mai 2021 l'attribution d'une prime de 200 € pour tout achat de vélo à assistance électrique par les habitants de la commune. En 2021, 3 primes ont été attribuées et 6 primes en 2022.

Elle propose au Conseil municipal de renouveler cette aide financière sur l'année 2023, toujours limitée à un vélo par famille toutes années confondues.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- ✓ Attribue une prime de 200 € net par vélo à raison de un vélo au plus par famille d'une valeur minimum unitaire de 1200 € TTC acheté chez un vélociste implanté dans une commune du périmètre de l'agglomération de Grand Chambéry quel que soit le type de vélo (route, VTC, VTT, cargo).
- ✓ Un dossier de demande devra être déposé en mairie comprenant un imprimé de demande, un justificatif de domicile, une facture acquittée d'acquisition datée entre le 1^{er} janvier 2023 et le 31 décembre 2023, un RIB.
- ✓ Cette aide est votée pour 2023 uniquement. Seules les 20 premières demandes pourront être honorées.

Mis aux voix, le rapport est adopté à la majorité des membres présents et représentés (2 voix contre).

Le Maire,
Jean-Maurice VENTURINI



DB2022-39

Département de la Savoie
Arrondissement de CHAMBERY
Canton de PONT-DE-BEAUVOISIN

Envoyé en préfecture le 20/12/2022
Reçu en préfecture le 20/12/2022
Publié le 21/12/2022
ID : 073-217301605-20221212-DB2022_39-DE



République française

COMMUNE DE MONTAGNOLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers	
En exercice	15
Présents	13
Votants	15

L'an deux mil vingt-deux, le douze décembre

Le Conseil municipal de la commune de MONTAGNOLE s'est réuni à la salle du conseil municipal, après convocation légale, sous la présidence de Jean-Maurice VENTURINI,

Etaient présents : Marie-Jeanne BAFFOUR, Marie-Eve BERNI, Arnaud BOURGEOIS, Julien CAUCINO, Fabrice CHAFFARDON, Jean FOULON, Catherine MAINIER, Carine PILLAT, Gilles PLOTTON, Jacques RATEL, Marc SECO, Alexandre SORNAY

Absent : Julien BRUNET (procuration à Marie-Jeanne BAFFOUR), Maria DA FONSECA (procuration à Julien CAUCINO)

MODIFICATION DU POSTE D'AGENT D'ENTRETIEN ET PERISCOLAIRE

Mme Baffour est nommée rapporteur. Elle explique au Conseil qu'en vertu de l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement et que celui-ci doit mentionner sur quel grade il habilite l'autorité à recruter.

Elle rappelle que le poste d'agent chargé de l'entretien et du périscolaire (pause du midi) est classé actuellement au grade d'adjoint technique.

La municipalité a validé l'avancement de l'agent au grade d'adjoint technique principal 2^{ème} classe en vertu de ses services satisfaisants.

Il convient donc de modifier le poste d'adjoint technique en conséquence.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- ✓ Supprime le poste d'adjoint technique chargé de l'entretien et du périscolaire à temps complet.
- ✓ Crée le poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe chargé de l'entretien et du périscolaire à temps complet.
- ✓ A compter du 1^{er} janvier 2023.

Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le Maire
Jean-Maurice VENTURINI



Département de la Savoie
 Arrondissement de CHAMBERY
 Canton de PONT-DE-BEAUVOISIN

République française

COMMUNE DE MONTAGNOLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers	
En exercice	15
Présents	13
Votants	15

L'an deux mil vingt-deux, le douze décembre

Le Conseil municipal de la commune de MONTAGNOLE s'est réuni à la salle du conseil municipal, après convocation légale, sous la présidence de Jean-Maurice VENTURINI,

Etaient présents : Marie-Jeanne BAFFOUR, Marie-Eve BERNI, Arnaud BOURGEOIS, Julien CAUCINO, Fabrice CHAFFARDON, Jean FOULON, Catherine MAINIER, Carine PILLAT, Gilles PLOTTON, Jacques RATEL, Marc SECO, Alexandre SORNAY

Absent : Julien BRUNET (procuration à Marie-Jeanne BAFFOUR), Maria DA FONSECA (procuration à Julien CAUCINO)

TARIFS CIMETIERE ANNEE 2023

M. Foulon est nommé rapporteur.

Il rappelle que le prix des cases de columbarium a été augmenté en 2015 pour amortir le nouveau columbarium installé en février 2015. Aucun autre aménagement n'a été réalisé depuis.

C'est pourquoi il propose de ne pas modifier les tarifs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, vote les tarifs suivants :

- ❖ Concession pleine terre (durée : 30 ans) : 130 €
- ❖ Caveau : concession et infrastructure (durée : 50 ans)
 - 3 places : 3 000 € (500 € + 2500 €)
 - 6 places : 4 350 € (950 € + 3400 €)
- ❖ Case columbarium :
 - Concession et infrastructure (durée 30 ans) : 1 350 € (150 € + 1200 €)
- ❖ Mur du souvenir : concession (durée : 30 ans) : 100 €.

Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le Maire
 Jean-Maurice VENTURINI





Département de la Savoie
 Arrondissement de CHAMBERY
 Canton de PONT-DE-BEAUVOISIN

République française

COMMUNE DE MONTAGNOLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers	
En exercice	15
Présents	13
Votants	15

L'an deux mil vingt-deux, le douze décembre

Le Conseil municipal de la commune de MONTAGNOLE s'est réuni à la salle du conseil municipal, après convocation légale, sous la présidence de Jean-Maurice VENTURINI,

Etaient présents : Marie-Jeanne BAFFOUR, Marie-Eve BERNI, Arnaud BOURGEOIS, Julien CAUCINO, Fabrice CHAFFARDON, Jean FOULON, Catherine MAINIER, Carine PILLAT, Gilles PLOTTON, Jacques RATEL, Marc SECO, Alexandre SORNAY

Absent : Julien BRUNET (procuration à Marie-Jeanne BAFFOUR), Maria DA FONSECA (procuration à Julien CAUCINO)

TARIFS LOCATION CLUB-HOUSE 2023

Mme Baffour est nommée rapporteur.

Elle rappelle que la Commune a construit en 2017-2018 des nouveaux vestiaires de football et un club-house. Celui-ci est utilisé par le club de football du Val d'Hyères.

Cependant, cet équipement n'est pas utilisé durant les trêves hivernale et estivale. C'est pourquoi la commune a commencé à louer cette salle durant l'année 2022.

Elle présente la proposition de tarifs.

	Tarifs
Location salle 1 jour en semaine (1)	40 €
Location salle forfait week-end	80 €

(1) Du lundi au jeudi

DB2022-41

Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Publié le 21/12/2022

ID : 073-217301605-20221212-DB2022_41-DE



Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- ✓ Vote les tarifs présentés ci-dessus.
- ✓ Fixe la caution à 800 €.
- ✓ La location aux particuliers aura lieu obligatoirement durant les trêves hivernale et estivale du foot.
- ✓ La location est réservée aux habitants et associations de Montagnole et aux dirigeants du club du Val d'Hyères.
- ✓ L'utilisation de la salle pour des réunions d'associations est gratuite.
- ✓ Une somme de 10 € par location sera reversée à la Commission syndicale Montagnole/Saint-Cassin qui gère le fonctionnement du stade de football.

Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le Maire,

Jean-Maurice VENTURINI

